



## SAVAIT-IL ?

**A**U lendemain de l'accident qui conduisit Guillaume Seznec à la Pitié, un de ses anciens compagnons de bague, Jean-Baptiste Bébin (ci-dessus), a révélé certaines confidences que lui aurait faites Seznec à Saint-Laurent-du-Maroni. Seznec lui aurait dit qu'il connaissait l'assassin de Quéme-neur et qu'il savait que le cadavre du conseiller général était enterré à Traou-Nez, près d'une fontaine.

Seznec aurait gardé jusqu'à présent le silence, car il aurait voulu apporter lui-même les preuves de son innocence et il se méfiait de tout le monde.

Ce témoignage corroborait d'assez étrange façon la « révélation » que Guillaume Seznec a eue ces jours-ci. Il tendrait à prouver qu'à la suite du choc subi par l'ancien forçat, celui-ci se serait libéré inconsciemment de l'idée qui le hantait depuis toujours. C'est probablement ainsi d'ailleurs que la police a interprété les paroles du vieillard, puisqu'elle a jugé qu'elles constituaient une base assez sérieuse pour justifier des fouilles à Traou-Nez.

Quant à expliquer pourquoi Seznec croyait à la présence d'un cadavre à Plourivo, on peut supposer qu'il a été influencé par l'enquête très serrée menée autrefois par le juge d'instruction Hervé, qui a écrit un livre sur l'affaire et qui concluait que le crime n'avait pu être commis qu'à Traou-Nez.

*Bébin, Jean Baptiste - ex forçat*

pensée et du moindre sentiment. Je me demande même si elles souffrent. Leurs cris ne sont même pas des cris de douleur. Ils viennent d'un autre monde. Je m'approche de Marie. Elle a recroquevillé ses bras sur sa poitrine. Elle regarde fixement le sol. Elle est assise sur une petite chaise percée. Je lui tends la main. Elle se lève :

— Pipi... t'as pissé... pipi... pissé...

C'est tout ce qu'elle sait dire depuis que ses parents l'ont amenée, voici quelques mois, à un « guérisseur » qui, par des passes magnétiques, avait promis de la rendre propre.

## L'ineptie du règlement

J'ai l'impression qu'il n'y a rien à faire. Du moins dans l'état actuel de la maison. Il faudrait qu'une infirmière s'occupe constamment d'elle, qu'un psychologue ne la quitte pas d'une semelle, qu'un éducateur tente sans cesse de la faire jouer. Il faudrait donc beaucoup de personnel... et beaucoup d'argent. Ces deux choses manquent ici...

Cela devient presque un leitmotiv. Mais la situation est beaucoup plus complexe que je ne le pensais au premier abord. En effet, la Fondation Untel n'est pas une fondation autonome, en ce sens qu'elle dépend d'un grand hôpital de l'Assistance publique et aussi de la préfecture de la Seine. Elle ne possède donc pas de personnalité juridique. Ainsi, si quelque donateur veut offrir une certaine somme à la Fondation, il ne peut pas adresser son chèque à l'économe de la maison. Les fonds vont à l'Assistance publique qui se charge de les acheminer. Malheureusement, l'argent n'arrive pas toujours à destination, car la multiplicité des services administratifs et le grand nombre des institutions de l'A.P. font que l'argent est plus ou moins réparti comme il devrait l'être normalement.

D'ailleurs, ce qui est vrai pour les dons en espèces l'est également pour les dons en nature. Un certain nombre de parrains et de marraines ont pris en affection telle ou telle petite fille. Ils leur ont apporté des vêtements, des chaussures. Mais s'ils veulent que leur filleule conserve ces vêtements, il faut qu'ils viennent chaque semaine les récupérer pour procéder eux-mêmes à leur